

RÉGIME DE RETRAITE DE  
LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

## **Le point sur les fonds Lancer et les placements de la caisse de retraite**

Au cours des derniers mois, les médias ont fait état de la fraude entourant les fonds de placement américains Lancer et expliqué comment plusieurs investisseurs québécois importants, dont le Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique, ont perdu des sommes considérables dans cette affaire (par exemple, voir l'article de la section Affaires du journal *La Presse*, paru le 19 février 2004).

Le Comité de retraite est conscient que cette situation a pu créer des inquiétudes au sein de la communauté des participants du régime. Maintenant que la situation est mieux connue, que des actions sont prises et que des poursuites sont en cours, le Comité de retraite croit que le moment est bien choisi pour expliquer la situation et rassurer les participants.

Ce communiqué vous informe donc sur la situation des fonds Lancer, les actions qui sont prises pour récupérer une partie des fonds et éviter qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir et la situation financière de la caisse de retraite du Régime de l'École.

---

### **Les fonds Lancer**

Vers la fin des années 90, les fonds de la firme de placement américaine Lancer Management Group affichaient des rendements exceptionnels. Sur la base de ces résultats et de la réputation des dirigeants de Lancer, plusieurs investisseurs institutionnels et privés, tant à Montréal qu'ailleurs au Canada et dans le monde, s'étaient alors laissés convaincre d'investir des sommes importantes dans ces fonds. Il s'avère aujourd'hui qu'il s'agissait d'une des fraudes les plus importantes dans le domaine des fonds de placement aux États-Unis. En juillet 2003, la *Securities and Exchange Commission* (SEC), l'organisme qui surveille les activités boursières aux États-Unis, mettait fin aux activités de Lancer et gelait tous ses actifs. Les fonds Lancer font maintenant l'objet de plusieurs poursuites.

Sur la foi des mêmes renseignements que tous les autres investisseurs, la caisse de retraite du régime de l'École a investi en 2000 près de 17 millions de dollars américains dans les fonds Lancer. La situation de ces sommes est plutôt incertaine pour l'instant. Le Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'est associé à plusieurs autres investisseurs pour tenter une poursuite afin de tenter de récupérer une partie des pertes subies.

---

### **Les actions prises par le Comité de retraite**

Dès les premiers signes indiquant que la caisse de retraite du régime de l'École pourrait perdre des sommes dans cette affaire, le Comité de retraite s'est réuni et a pris des actions pour éviter qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir. Ces actions sont les suivantes :

- Adoption d'une nouvelle politique de placement comportant de nouvelles contraintes et mieux adaptée au marché d'aujourd'hui.
- Mise sur pied d'un comité de vérification.

- Ajout d'un membre au comité de placement (voir l'avis aux participants daté du 6 avril 2004).
- Congédiement du conseiller en placement actuel et engagement, par le biais d'un appel d'offres, de la société *Mercer, Consultation en gestion de placement* pour supporter le Comité de retraite et le comité de placement dans leurs activités de sélection, de suivi et de surveillance des gestionnaires de placements.
- Analyse de tous nos gestionnaires de placement par la société Mercer.
- Recherche d'un nouveau gestionnaire d'actions américaines.

Du point de vue financier, le Comité voulait également s'assurer de bien évaluer l'impact de cet événement sur la situation financière du régime. Le Comité a donc demandé à l'actuaire-conseil du régime de procéder à une estimation de la situation financière du régime en date du 31 juillet 2003. Pour plus de prudence, cette estimation présumait une radiation complète de la valeur des sommes investies dans les fonds Lancer. Le Comité de retraite continue de suivre de près la situation financière du régime. Une nouvelle estimation a été faite en date du 31 décembre 2003 et d'autres sont prévues en 2004. La prochaine évaluation actuarielle officielle devant être déposée auprès des organismes réglementaires sera effectuée en date du 31 décembre 2004.

---

## La situation financière du Régime de l'École

La situation financière du régime demeure saine. En fait, l'excédent d'actif dont disposait la caisse nous permet d'absorber cette perte sans de trop graves conséquences.

Conformément à la loi, la situation financière du régime est toujours évaluée selon deux scénarios. Le premier scénario suppose la continuité du régime et fournit le degré de capitalisation à long terme du régime. La dernière estimation de la situation financière du régime indique que le régime affiche un léger excédent de capitalisation. La perte n'a donc pas affecté la capacité du régime à assumer ses obligations à long terme.

Le second scénario repose sur l'hypothèse de la fin du régime à une date précise et fournit le degré de solvabilité. La dernière estimation indique que le régime est maintenant en position de déficit de solvabilité. Cette situation s'explique par l'effet combiné de la perte due aux fonds Lancer et de la baisse des taux d'intérêt.

De plus, la perte n'a pas eu une incidence trop négative sur le rendement global des placements de la caisse de retraite. En effet, le dernier rapport sur le rendement de la caisse de retraite, en date du 31 décembre 2003, indique que le rendement de la caisse se situe légèrement au-dessus de la médiane des fonds institutionnels en gestion commune dans l'univers de Mercer sur des périodes de 4 ans et 10 ans, et ce, même si nous avons radié la valeur des sommes investies dans les fonds Lancer.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette situation lors de l'assemblée annuelle des participants en juin prochain. Si des événements importants surviennent dans ce dossier, nous vous en informerons.

Le Président du Comité de retraite



Bernard Sanschagrin